



**OFFRE D'EMPLOI  
POSTES SALARIÉS SAISONNIERS (2)**

**ANIMATRICES / ANIMATEURS AUX LOISIRS**  
**SERVICE DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE**

Sainte-Adèle est une ville dynamique et innovante qui possède tous les avantages d'une grande ville avec, en plus, toutes les beautés et le bien-être de la campagne. La proximité des centres urbains, du calme de la forêt, des lacs et des rivières, et la présence d'infrastructures récréotouristiques et sportives de premier plan font de Sainte-Adèle une ville où il fait bon vivre.

Sous la supervision du coordonnateur aux loisirs, l'animateur de la Baladèle effectue l'animation d'activités selon le site et l'activité prévue et sans s'y limiter : l'accueil, l'aménagement et la sécurité des lieux ainsi que l'entretien des lieux.

**PRINCIPALES RESPONSABILITÉS**

- Effectuer du prêt d'équipement sportif et récréatif selon le site et l'activité prévue
- Veiller à l'ordre de la Baladèle;
- Préparer et animer des activités dans les espaces pour des clientèles variées;
- Assurer le montage et le démontage du site d'activités;
- Accueillir, guider et répondre aux besoins des citoyens et contractuels impliqués dans la réalisation des activités;
- Assurer la surveillance du site d'activités;
- Compiler certaines données ou statistiques;
- Compléter une fiche d'évaluation pour chaque événement et prendre quelques photos.

*Les tâches mentionnées reflètent les principaux éléments caractéristiques de l'emploi identifié et ne doivent pas être considérées comme une énumération exhaustive de toutes les exigences occupationnelles inhérentes à la fonction.*

**EXIGENCES**

- Détenir un diplôme d'études secondaires ;
- Avoir un certificat de secourisme (un atout).

**COMPÉTENCES ET QUALITÉS PERSONNELLES**

- Aisance à communiquer;
- Forte compétence en service à la clientèle;
- Débrouillard, ponctuel, autonome et courtois.

|                          |   |
|--------------------------|---|
| <b>HEURES DE TRAVAIL</b> | Jour, soir, fin de semaine. 10 à 15 heures / semaine. L'horaire de travail peut varier en fonction de la programmation des activités et des réservations. |
| <b>SALAIRE</b>           | 17.43\$ par heure.  |
| <b>PÉRIODE D'EMPLOI</b>  | Juin à octobre 2024   |

Le salaire et les avantages sociaux sont établis selon la convention collective en vigueur.

Nous vous invitons à nous faire parvenir votre candidature via Jobillico ( [www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/ville-de-sainte-adele.jsqoQp/animatrices-animateurs-aux-loisirs/11940766](http://www.jobillico.com/fr/offre-d-emploi/ville-de-sainte-adele.jsqoQp/animatrices-animateurs-aux-loisirs/11940766) ) ou par courriel à [rh@vdsa.ca](mailto:rh@vdsa.ca) .

Nous vous remercions à l'avance de votre candidature. Cependant, seules les personnes retenues seront contactées.

*Un emploi stimulant et valorisant, au rythme des saisons!*

La Ville de Sainte-Adèle souscrit au principe d'équité en emploi et applique un programme d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles, les minorités ethniques et les personnes handicapées. Le masculin est utilisé uniquement dans le but d'alléger le texte.